



## FICHE PRATIQUE

### Concours de recrutement des personnels techniques de laboratoire

#### Concours externe et interne : Technicien de laboratoire

##### Conditions requises et date d'appréciation :

- **Concours externe** : il est ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la Fonction publique.
- **Concours interne** : il est ouvert aux fonctionnaires et agents publics de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions.  
Les candidats doivent justifier d'au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est ouvert, soit au 1er janvier 2011. Ils doivent être en position d'activité, de détachement ou de congé parental à la date de l'épreuve écrite d'admissibilité du concours.

##### Nature des épreuves :

Les concours externes et internes sont ouverts dans 2 spécialités :

- Spécialité A : Sciences de la vie et de la Terre et biotechnologie (biochimie et microbiologie)
- Spécialité B : Sciences physiques et chimiques

Au moment de leur inscription, les candidats font connaître la spécialité choisie.

Pour la spécialité A, ils font connaître les options choisies pour l'épreuve écrite d'admissibilité et pour l'épreuve pratique d'admission.

Pour la spécialité B, ils font connaître l'option choisie pour l'épreuve pratique d'admission.

Ces choix ne peuvent pas être remis en cause, sous peine d'annulation de l'épreuve.

Les concours externe et interne comportent une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve pratique d'admission.

#### Concours externe et interne : Adjoint technique principal de laboratoire 2ème classe

Les concours externe et interne d'adjoint technique principal de laboratoire de 2ème classe des établissements d'enseignement du ministère de l'Éducation nationale, sont des concours déconcentrés. Les recrutements sont académiques et les concours sont organisés par les académies d'inscription.

les affectations sont prononcées, au sein de l'académie organisatrice, dans l'ordre de classement des lauréats.

## Conditions requises et date d'appréciation :

- **Concours externe** : Être titulaire d'un diplôme de niveau V ou d'une qualification reconnue équivalente..
- **Concours interne** : Être fonctionnaire ou agent de l'État, des collectivités territoriales ou d'un établissement public en dépendant, militaire ou agent en fonction dans un organisme international ou intergouvernemental. Justifier, au 1er janvier de l'année du concours, d'au moins une année de services civils effectifs.

## Nature des épreuves :

### ➤ **Concours externe**

Le concours externe comporte une épreuve écrite d'admissibilité et deux épreuves d'admission.

L'épreuve écrite d'admissibilité consiste en une épreuve écrite d'une durée de deux heures, coefficient 2.

L'admission comporte deux épreuves :

- une épreuve pratique d'une durée de deux heures portant sur l'option choisie par le candidat au moment de son inscription , coefficient 3.
- une épreuve orale d'une durée de 30 minutes, sous la forme d'une entretien avec le jury, portant sur la connaissance et l'utilisation du matériel scientifique, coefficient 1.

### ➤ **Concours interne**

Le concours interne comporte une épreuve d'admissibilité et deux épreuves d'admission.

L'épreuve d'admissibilité est une épreuve d'une durée de 1 heure, coefficient 1. Elle porte sur l'option choisie par le candidat au moment de l'inscription.

Les deux épreuves d'admission sont les suivantes :

- une épreuve pratique d'une durée de 2 heures portant sur l'option choisie par le candidat au moment de l'inscription , coefficient 3.

une épreuve orale d'une durée de 30 minutes, sous la forme d'un entretien avec le jury, portant sur la connaissance et l'utilisation du matériel scientifique, coefficient 1.

Option A sciences et vie de la terre

Option B sciences physiques et chimiques



***Vous pouvez nous aider à gagner le pari de l'information sous le signe du développement durable !***

*Fidèles à nos engagements en faveur du développement durable nous vous demandons de bien vouloir ne pas imprimer inutilement ce document et de le diffuser le plus possible par voie électronique.*

*Si besoin une impression recto verso diminue considérablement la consommation de papier !*

N'hésitez pas à encourager vos collègues à s'inscrire, sans aucun engagement, sur nos listes de diffusion.

[amiens@sgen.cfdt.fr](mailto:amiens@sgen.cfdt.fr)

- Vous pensez que les personnels de laboratoire ne doivent pas rester isolés.
- Vous pensez qu'ils ont toute leur place dans un syndicat qui regroupe tous les personnels de l'Education nationale.
- Vous pensez que les salariés de l'Education nationale ne doivent pas être isolés mais faire partie d'une grande confédération ouvrière.
- Vous voulez être défendu, informé efficacement.

Alors, rejoignez la CFDT et sa fédération de l'Education nationale, le Syndicat général de l'Education nationale Sgen-CFDT

<http://sgencfdt.picardie.free.fr>

